

32, 35 ou 39 ?

Alors que les libéraux accusent les 35 heures de tous les maux, notamment d'être responsables de notre supposé manque de compétitivité, le temps de travail réel est malheureusement très loin des 35 heures effectives.

Selon la Direction des études et des statistiques (Dares), les salarié-es français.es ont travaillé en moyenne 39,1 heures par semaine en 2015. Ainsi la durée annuelle moyenne du travail pour les salarié.es à temps complet s'élevait à 1652 heures, bien loin des 1607 heures légales ! Dans le même temps les inégalités devant le temps de travail persistent et se creusent : Les temps partiels subis ne travaillent que 23 heures alors que les salariés à temps complet sont eux à 39 heures et que les cadres dépassent les 43 heures hebdomadaires.

La proposition de la CGT de passer par une nouvelle réduction collective du temps de travail à 32 heures permettrait de résorber ces inégalités : le déclenchement des heures supplémentaires se faisant à la 33^e heure, cela renchérit le recours aux heures supplémentaires tout en augmentant les salaires horaires pour tous les salariés à temps plein, comme à temps partiel et contribue donc à résorber les inégalités en matière de temps de travail. À rebours aussi des modifications de la Loi Travail qui font que le temps de travail peut être négocié entreprise par entreprise.

MENSUALISATION DE LA PAYE

Une fois encore l'État employeur s'est assis sur les règles de bases pendant des années. Mais la mobilisation de ces dernières années des vacataires et contractuels soutenue par la CGT a payé. Le ministère a enfin acté qu'il était anormal et injustifié de ne pas rémunérer les personnels mensuellement. La circulaire ministérielle demande aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de mensualiser les vacataires. **C'est une première victoire !**

Le délai doit être raccourci à un mois au lieu des deux précédemment préconisés... la mobilisation se poursuit pour l'exonération des frais d'inscription pour les vacataires qui sont étudiants de ces établissements, le respect du code du travail, l'augmentation du nombre de contrats doctoraux et des postes de titulaires pour les précaires de nos établissements.

C'EST QUI LE PATRON ?

Décidément, le « modernisme » fait beaucoup de dégâts à la CFDT. Après avoir soutenu mordicus la Loi Travail à grand renforts de publications favorables au gouvernement, après avoir au niveau régional monté un fonds d'investissement pour les entreprises pour 2 millions d'€ (avec l'argent de leurs syndiqué.es ?), voilà que la CFDT Carrefour monte une association pour que les salarié.es de Carrefour apprennent « à concilier leur condition de salarié avec celle d'actionnaire de leur boîte » ! Rappelons au passage que ce n'est pas la poignée d'actions engrangées par le.la salarié.e qui lui permettront de peser sur les orientations de l'entreprise. Mais pour l'employeur, c'est tout bénéf si un supposé « effet richesse » et une confusion des intérêts du travailleur conduisent à plus de docilité.

L'ESCLAVAGE, THÈME DU DERNIER TARANTINO



RESTRUCTURATIONS

Alors que le CTL de la DRFiP 44 du 29 juin prochain doit aborder la question de l'Adaptation des Structures et du Réseau (ASR), il nous faut relayer les propos du DG lors du dernier CTR, il a expliqué sans ambiguïté :

- « qu'aucun objectif n'était assigné aux directeurs en matière de restructurations » ;
- « qu'ils avaient seuls l'initiative des propositions » ;
- « que dans certains cas la direction générale refusait certaines opérations » ;
- « qu'aucune restructuration n'était menée actuellement dans certaines directions ».

La CGT, a été assez stupéfaite de cette annonce et en a bien pris note. Cette déclaration solennelle est donc relayée aux collègues du réseau sans attendre ! En espérant que les directions locales en tiennent bien compte...

